



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Bovins

Question écrite n° 39667

#### Texte de la question

M Francis Saint-Ellier attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les problèmes de production de viande bovine dans les quatre régions du Grand Ouest (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes) où elle occupe une place primordiale avec 860 000 tonnes environ, soit 45 p 100 du tonnage français, assurée par 100 000 exploitations spécialisées, dont le tiers en jeunes bovins. Ainsi, ce bassin de production représente 11 p 100 de la production de la CEE. C'est un volume comparable à la Grande-Bretagne ou à l'Italie, bien supérieur au Pays de l'Europe du Nord (à l'exception de la RFA). C'est enfin l'emploi de 9 000 salariés environ pour réaliser 46 p 100 des abattages nationaux en viande bovine et 49 p 100 des volumes de la transformation. Toutefois, ces dernières années, les prix à la production ont chuté de 20 p 100 en francs constants, et, déjà, des arrêts de production se manifestent. Si aucune mesure n'est prise rapidement, c'est toute l'économie agricole du Grand Ouest qui sera en péril. En effet, malgré des performances techniques supérieures à d'autres régions de la CEE, comme la Bavière par exemple, les producteurs de viande bovine spécialisés se trouvent confrontés à des taux de crédit court terme très élevés et aux distorsions de concurrence à l'intérieur de la CEE, notamment l'aide fiscale de 5 p 100 du chiffre d'affaires dont bénéficient les producteurs allemands. Afin que nos éleveurs ne soient pas pénalisés, il serait souhaitable d'étudier l'opportunité d'une aide aux producteurs spécialisés pour alléger leur charge financière, en accompagnement de leurs efforts accrus de productivité. Celle-ci consisterait en la prise en charge par l'État des frais financiers des prêts court terme d'engraissement en fonction d'un indicateur de conjoncture, conformément à un dossier de la profession présenté en octobre dernier. Parallèlement pourraient être adoptées toutes les mesures susceptibles d'améliorer la gestion du marché. Ce sont la suppression des distorsions de concurrence par l'harmonisation des régimes de TVA à l'intérieur de la CEE, ou l'apport de soutiens financiers plus importants aux exportations sur les pays tiers, sans oublier le rétablissement d'un régime d'intervention qui apporte un minimum de sécurité au niveau des prix. Il souhaite qu'il lui donne sa position sur ces différentes propositions.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Saint-Ellier Francis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39667

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 1988, page 1805